



Commune de VIF
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral) *Feuille SUD*

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	C, c1, c2, c3, c4, c5, c0, c1 : crues rapides des rivières
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	I', i' : inondation en pied de versant
B Zones de contraintes faibles	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
B Zones sans contrainte spécifique	V, v : ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p1, p2 : chutes de pierres
	f : suffosion (voir carte au 1/25000)

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000 de la feuille SUD

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.